

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 10
- Représentés : -
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre

Le six février deux mille vingt-quatre à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 30 février 2024

Étaient présents : F. ABRIAT, E. BASTIDE, CHAUVET Marie-Odile, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : -

Absents excusés : -

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 25/01/2024 ;
- Délibération intégration de devis au dossier du Département "Aménagement du village" : Numérotation des rues, cheminement piéton, avaloirs / demande de subvention au Département & à la Préfecture (DETR) : Aménagement du village ;
- Délibération autorisant le Maire à recourir à un agent contractuel en cas d'arrêt maladie ;
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 25/01/2024.

Validé à l'unanimité.

Délibération n° 2024_08 : Demande de subventions projet aménagement du bourg.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion avec le Département 82 afin d'exposer l'ensemble des projets (numérotation des rues, cheminement piéton, avaloirs). Il ressort de cette réunion qu'il est conseillé de regrouper l'ensemble des projets en un seul et de les ajouter au projet « aménagement du bourg », afin de demander une subvention groupée pour l'ensemble des projets au Département 82 et à la Préfecture (DETR).

L'estimation des travaux globale s'élève à 221 831€ HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte et de frais annexes pour un montant de 25 592 € HT, soit un coût d'opération de 247 423 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une sollicitation au politique d'inscription contractuelle du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Maitrise d'œuvre		23 392,00 €
Études complémentaires / frais annexes		
Coordonnateur SPS		2 200,00 €
Sous-total MOE/Études		25 592,00 €
Travaux ou acquisitions		
Travaux		221 831,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		221 831,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		247 423,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR			67 851,00 €	27,42%
Conseil départemental			130 087,00 €	52,58%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		197 938,00 €	80,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		49 485,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		49 485,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			247 423,00 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve de regrouper l'ensemble des projets en un seul : aménagement du bourg
- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
 - du Département de Tarn-et-Garonne
 - de l'Etat au titre de la programmation 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Délibération n° 2024_09 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il souhaiterait en cas d'absence de l'agent s'occupant des espaces verts / station d'épuration pouvoir le remplacer par un contractuel en CDD, le temps de l'absence de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de l'adjoint technique s'occupant des espaces verts / station d'épuration ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H00.

Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 06/02/2024

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	